

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 22925**

Intitulé

Responsable en logistique

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

AFTRAL - Apprendre et se former en transport logistique | Directeur AFTRAL

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

311p Gestion des flux et des stocks de marchandises

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le Responsable en logistique détermine et organise l'ensemble des flux logistiques, dont il a la responsabilité, en adaptant les moyens humains et matériels au volume prévisionnel des activités logistiques. Il développe des indicateurs pour piloter les activités logistiques. Dans le cadre du budget alloué, il identifie les coûts générés par les activités logistiques afin d'optimiser les niveaux de service, de rentabilité et de productivité visés.

Il analyse les risques professionnels afin de proposer des actions correctives visant à les supprimer ou les réduire. Il propose et met en œuvre des plans d'actions pour améliorer les conditions de travail.

Dans le cadre des évolutions et/ou des modifications des activités logistiques, il examine la faisabilité technique et financière des options logistiques envisagées afin de proposer une solution logistique optimale.

Dans le cadre de la stratégie logistique de l'entreprise, le Responsable En Logistique identifie les différentes étapes d'un projet logistique et met en place une démarche de management de projet afin de mobiliser les ressources et les compétences spécifiques à sa réalisation.

L'emploi type de responsable en logistique se décline en 4 Blocs de Compétences (BC) :

- BC 1 : Concevoir des schémas d'optimisation des activités logistiques
- BC 2 : Définir des organisations de travail adaptées aux activités logistiques en intégrant la démarche de prévention des risques professionnels.
- BC 3 : Mesurer les performances des activités logistiques.
- BC 4 : Piloter des projets logistiques en réponse aux demandes d'évolution des activités logistiques.

Le titulaire de la certification est capable de :

- Déterminer les capacités logistiques à partir du volume des activités logistiques.
- Elaborer et mettre en œuvre des plans d'amélioration continue des flux logistiques.
- Organiser l'activité des unités logistiques dans le respect de la réglementation sociale et des procédures internes.
- Intégrer la démarche de prévention des risques professionnels dans la gestion des activités logistiques.
- Manager les équipes logistiques en intégrant les variations des activités logistiques.
- Concevoir et suivre les indicateurs de pilotage des flux logistiques.
- Etablir et actualiser le budget d'exploitation des activités logistiques.
- Réaliser une étude de faisabilité financière, technique et organisationnelle en réponse aux évolutions des activités logistiques.
- Négocier les volets techniques et économiques du contrat lié à la réalisation du projet logistique.
- Définir et mettre en œuvre les étapes du projet logistique en gérant la dimension humaine, organisationnelle et économique

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'emploi-type peut s'exercer dans différents secteurs d'activités économiques :

- Prestataire transport-logistique
- Commerce (essentiellement commerce de gros)
- Pharmacie, parfumerie
- Industries agricole et alimentaire
- Industrie automobile
- Industrie des équipements mécaniques
- Chimie, caoutchoucs, plastiques
- Services et Conseils aux entreprises

Responsable exploitation logistique,
Responsable unité(s) logistique(s),
Coordinateur des flux logistiques,
Responsable des processus logistiques,
Responsable des méthodes logistiques,
Responsable des opérations logistiques,
Chargé d'études logistiques,
Responsable des approvisionnements,
Responsable logistique industrielle,

Responsable logistique de distribution,
Responsable de l'ordonnancement.

Codes des fiches ROME les plus proches :

N1301 : Conception et organisation de la chaîne logistique

N1302 : Direction de site logistique

N1303 : Intervention technique d'exploitation logistique

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les composantes de la Certification sont les 4 blocs de compétences décrits ci dessous :

- BC1 : Concevoir des schémas d'optimisation des activités logistiques
- BC2 : Définir des organisations de travail adaptées aux activités logistiques en intégrant la démarche de prévention des risques professionnels.
- BC3 : Mesurer les performances des activités logistiques.
- BC4 : Piloter des projets logistiques en réponse aux demandes d'évolution des activités logistiques.

Pour les candidats issus d'un parcours continu de formation:

Tous les blocs de compétences de la Certification font l'objet d'une évaluation fondée sur la réalisation :

d'une épreuve de synthèse, consistant à élaborer un dossier technique

d'un entretien technique

La réalisation d'un Dossier d'Activités Professionnelles (DAP). Ce dossier fera l'objet d'une présentation et d'une soutenance

Pour les candidats VAE

Réalisation d'un Dossier Récapitulatif des Pratiques Professionnelles (DRPP). Le DRPP fera l'objet d'une présentation argumentée.

Pour les candidats issus d'un parcours discontinu de formation (par capitalisation de CP).

Le bloc de compétences fait l'objet d'une évaluation fondée sur la réalisation :

d'une mise en situation professionnelle, consistant à élaborer un dossier technique

d'un entretien technique

Parcours commun à tous les candidats

Entretien final qui statue pour l'attribution de la certification

La validation partielle sous forme de Certificats Professionnels est possible au niveau du bloc de compétences.

Bloc de compétence :

INTITULÉ

DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 22925 - Mesurer les performances des activités logistiques.

Descriptif :

Dans le cadre d'une démarche progressive et continue de l'amélioration à court/moyen terme des flux logistiques, le candidat conçoit et déploie des outils et des indicateurs de suivi de la performance

Les capacités attestées sont :

- Concevoir et suivre les indicateurs de pilotage des flux logistiques.
- Etablir et actualiser le budget d'exploitation des activités logistiques.

Les modalités d'évaluation :

Pour les candidats issus d'un parcours continu de formation: Tous les blocs de compétences de la Certification font l'objet d'une évaluation fondée sur la réalisation :

- d'une épreuve de synthèse, consistant à élaborer un dossier technique (épreuve écrite de 04h00)
- d'un entretien technique (durée 45 minutes)
- La réalisation d'un Dossier d'Activités Professionnelles (DAP). Ce dossier fera l'objet d'une présentation et d'une soutenance (45 minutes)

Pour les candidats VAE

- Réalisation d'un Dossier Récapitulatif des Pratiques Professionnelles (DRPP). Le DRPP fera l'objet d'une présentation argumentée (60 minutes).

Pour les candidats issus d'un parcours discontinu de formation (par capitalisation de CP).

Le bloc de compétences fait l'objet d'une évaluation fondée sur la réalisation :

- d'une mise en situation professionnelle, consistant à élaborer un dossier technique (épreuve écrite de 02h30)
- d'un entretien technique (durée 30 minutes)

Parcours commun à tous les candidats

- Entretien final de 30 minutes (qui statue pour l'attribution de la Certification)

Attestation :

Un certificat professionnel est remis au candidat dès l'obtention de ce bloc

INTITULÉ**DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION**

Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 22925 - Piloter des projets logistiques en réponse aux demandes d'évolution des activités logistiques.

Descriptif :

Dans le cadre des règles d'hygiène, de sécurité, de sûreté et de qualité, de la stratégie logistique de l'entreprise, des contraintes de production et du périmètre budgétaire, le candidat effectue une analyse de faisabilité financière, technique et organisationnelle en réponse aux évolutions des activités logistiques.

Les capacités attestées sont :

- Réaliser une étude de faisabilité financière, technique et organisationnelle en réponse aux évolutions des activités logistiques.
- Négocier les volets techniques et économiques du contrat lié à la réalisation du projet logistique.
- Définir et mettre en œuvre les étapes du projet logistique en gérant la dimension humaine, organisationnelle et économique

Les modalités d'évaluation :

Pour les candidats issus d'un parcours continu de formation:
Tous les blocs de compétences de la Certification font l'objet d'une évaluation fondée sur la réalisation :

- d'une épreuve de synthèse, consistant à élaborer un dossier technique (épreuve écrite de 04h00)
- d'un entretien technique (durée 45 minutes)
- La réalisation d'un Dossier d'Activités Professionnelles (DAP). Ce dossier fera l'objet d'une présentation et d'une soutenance (45 minutes)

Pour les candidats VAE

- Réalisation d'un Dossier Récapitulatif des Pratiques Professionnelles (DRPP). Le DRPP fera l'objet d'une présentation argumentée (60 minutes).

Pour les candidats issus d'un parcours discontinu de formation (par capitalisation de CP).

Le bloc de compétences fait l'objet d'une évaluation fondée sur la réalisation :

- d'une mise en situation professionnelle, consistant à élaborer un dossier technique (épreuve écrite de 02h30)
- d'un entretien technique (durée 30 minutes)

Parcours commun à tous les candidats

- Entretien final de 30 minutes (qui statue pour l'attribution de la Certification)

Attestation :

Un certificat professionnel est remis au candidat dès l'obtention de ce bloc

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 22925 - Concevoir des schémas d'optimisation des activités logistiques</p>	<p>Descriptif : A partir du volume prévisionnel, la candidat élabore des schémas d'optimisation des activités logistiques afin de répondre aux besoins logistiques Les capacités attestées sont : - Déterminer les capacités logistiques à partir du volume des activités logistiques. - Elaborer et mettre en œuvre des plans d'amélioration continue des flux logistiques.</p> <p>Les modalités d'évaluation : Pour les candidats issus d'un parcours continu de formation: Tous les blocs de compétences de la Certification font l'objet d'une évaluation fondée sur la réalisation : • d'une épreuve de synthèse, consistant à élaborer un dossier technique (épreuve écrite de 04h00) • d'un entretien technique (durée 45 minutes) • La réalisation d'un Dossier d'Activités Professionnelles (DAP). Ce dossier fera l'objet d'une présentation et d'une soutenance (45 minutes)</p> <p> Pour les candidats VAE • Réalisation d'un Dossier Récapitulatif des Pratiques Professionnelles (DRPP). Le DRPP fera l'objet d'une présentation argumentée (60 minutes).</p> <p> Pour les candidats issus d'un parcours discontinu de formation (par capitalisation de CP). Le bloc de compétences fait l'objet d'une évaluation fondée sur la réalisation : • d'une mise en situation professionnelle, consistant à élaborer un dossier technique (épreuve écrite de 02h30) • d'un entretien technique (durée 30 minutes)</p> <p> Parcours commun à tous les candidats • Entretien final de 30 minutes (qui statue pour l'attribution de la Certification)</p> <p>Attestation : Un certificat professionnel est remis au candidat dès l'obtention de ce bloc</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 22925 - Définir des organisations de travail adaptées aux activités logistiques en intégrant la démarche de prévention des risques professionnels.</p>	<p>Descriptif : Dans le respect des dispositifs réglementaires en matière de droit social et des procédures internes, le candidat définit et met en oeuvre les organisations de travail afin de garantir les niveaux de service, de productivité et de rentabilité visés. Les capacités attestées sont : - Organiser l'activité des unités logistiques dans le respect de la réglementation sociale et des procédures internes. - Intégrer la démarche de prévention des risques professionnels dans la gestion des activités logistiques. - Manager les équipes logistiques en intégrant les variations des activités logistiques</p> <p>Les modalités d'évaluation : Pour les candidats issus d'un parcours continu de formation: Tous les blocs de compétences de la Certification font l'objet d'une évaluation fondée sur la réalisation : • d'une épreuve de synthèse, consistant à élaborer un dossier technique (épreuve écrite de 04h00) • d'un entretien technique (durée 45 minutes) • La réalisation d'un Dossier d'Activités Professionnelles (DAP). Ce dossier fera l'objet d'une présentation et d'une soutenance (45 minutes) Pour les candidats VAE • Réalisation d'un Dossier Récapitulatif des Pratiques Professionnelles (DRPP). Le DRPP fera l'objet d'une présentation argumentée (60 minutes). Pour les candidats issus d'un parcours discontinu de formation (par capitalisation de CP). Le bloc de compétences fait l'objet d'une évaluation fondée sur la réalisation : • d'une mise en situation professionnelle, consistant à élaborer un dossier technique (épreuve écrite de 02h30) • d'un entretien technique (durée 30 minutes) Parcours commun à tous les candidats • Entretien final de 30 minutes (qui statue pour l'attribution de la Certification)</p> <p>Attestation : Un certificat professionnel est remis au candidat dès l'obtention de ce bloc</p>

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI/NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	<ul style="list-style-type: none"> • 2 professionnels de la Logistique • 1 membre de l'organisme délivrant la Certification (Formateur référent ou le Responsable de l'unité de formation)
En contrat d'apprentissage	X	<ul style="list-style-type: none"> • 2 professionnels de la Logistique • 1 membre de l'organisme délivrant la Certification (Formateur référent ou le Responsable de l'unité de formation)
Après un parcours de formation continue	X	<ul style="list-style-type: none"> • 2 professionnels de la Logistique • 1 membre de l'organisme délivrant la Certification (Formateur référent ou le Responsable de l'unité de formation)

En contrat de professionnalisation	X	<ul style="list-style-type: none"> • 2 professionnels de la Logistique • 1 membre de l'organisme délivrant la Certification (Formateur référent ou le Responsable de l'unité de formation)
Par candidature individuelle	X	<ul style="list-style-type: none"> • 2 professionnels de la Logistique • 1 membre de l'organisme délivrant la Certification (Formateur référent ou le Responsable de l'unité de formation)
Par expérience dispositif VAE prévu en 2006	X	<ul style="list-style-type: none"> • 2 professionnels de la Logistique (1 représentant salarié, un représentant employeur) • 1 membre de l'organisme délivrant la Certification (Formateur référent ou le Responsable de l'unité de formation)

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 16 février 2006 publié au Journal Officiel du 5 mars 2006 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 5 mars 2006, jusqu'au 5 mars 2011.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 30 août 2016 publié au Journal Officiel du 07 septembre 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau II, sous l'intitulé "Responsable en logistique" avec effet au 12 mai 2016, jusqu'au 07 septembre 2019.

Arrêté du 6 mai 2015 publié au Journal Officiel du 27 mai 2015 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Modification du nom de l'organisme certificateur : AFTRAL.

Arrêté du 19 avril 2011 publié au Journal Officiel du 12 mai 2011 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau II, sous l'intitulé Responsable en logistique avec effet au 05 mars 2011, jusqu'au 12 mai 2016.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2005.

Arrêté du 3 octobre 2002 publié au Journal Officiel du 12 octobre 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Observations : L'homologation est prolongée jusqu'au 31 décembre 2003.

Arrêté du 5 janvier 2000 publié au Journal Officiel du 13 janvier 2000 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Responsable en logistique'. Observations : Homologation par extension du titre délivré par la CCI de la Moselle (JO du 08 janvier 1988). Le titre est désormais délivré par le Groupe AFT-IFTIM et par la CCI de Moselle.

Arrêté du 7 octobre 1997 publié au Journal Officiel du 25 octobre 1997 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Observations : Ancienne appellation de l'organisme : CCI de Metz-Moselle Cerelog (modification de l'arrêté du 17 octobre 1996)

Arrêté du 17 octobre 1996 publié au Journal Officiel du 13 novembre 1996 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Certificat supérieur en logistique'.

Arrêté du 06 décembre 1988 publié au Journal Officiel du 08 janvier 1989 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Certificat d'enseignement supérieur en logistique'.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Nombre total de titulaires de la Certification en 2014 : **182**

Nombre total de titulaires de la Certification en 2013 : **203**

Nombre total de titulaires de la Certification en 2012 : **88**

Nombre total de titulaires de la Certification en 2011 : **68**

Autres sources d'information :

www.aftral.com

AFTRAL

Lieu(x) de certification :

46, Avenue de Villiers

75 847 Paris Cedex 17

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

- AFTRAL Paris - Pôle Enseignement Supérieur Transport/Logistique - 30 rue de Paradis - 75 010 Paris
- AFTRAL GARONOR - Garonor Est - Rue Robert Brémond - 93 611 Aulnay-sous-Bois
- AFTRAL Bordeaux - Allée de Gascogne - BP 32 - 33 370 Artigues Prés Bordeaux
- AFTRAL Nantes - 2, rue Jean Mermoz - 44 980 Sainte Luce sur Loire
- AFTRAL Quimper - 17, rue de Tréodet - 29 500 Ergue Gaberic
- AFTRAL Poitiers - 94 Rue du Porteau - 86 000 Poitiers
- AFTRAL Orléans - ZAC des Chatelliers - Rue Léonard de Vinci - 45400 Semoy
- AFTRAL Lyon - Rue des Saphirs - 38 280 Villette D'Anthon
- AFTRAL Metz - ZAC de la Petite Voèvre - Route de la Mouée - 57 070 Metz Cedex
- AFTRAL Dijon - 17 Rue de l'Ingénieur Bertin - 21 600 Longvic
- AFTRAL Reims - 18 Rue du Val Clair - 51 100 Reims
- AFTRAL Nancy - Avenue du Général de Gaulle - 54 140 Jarville-la-Malgrange
- AFTRAL Strasbourg - 4 avenue de l'Energie - Zone Industrielle - 67800 Bischheim
- AFTRAL Montpellier - Parc d'activités Méditerranée - 34 470 Pérols
- AFTRAL Marseille - 368 Boulevard Henri Barnier - BP 28 - 13 321 Marseille Cedex 16
- AFTRAL Toulouse - 72 Rue Edmond Rostand - 31 018 Toulouse Cedex 2
- AFTRAL Hénin-Beaumont - 622 rue des Hauts de France - 62 110 Hénin-Beaumont
- AFTRAL Caen - 6 Rue de la Cotonnière - 14 000 Caen
- AFTRAL Rennes - 10 rue des charmilles - 35514 Cesson sévigné.
- AFTRAL Ile de la réunion - 89 rue Henri Cornu - Cambaie - 97460 Saint Paul

Historique de la certification :

Certification précédente : Responsable en logistique